



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 28 septembre 2021 à 9 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absente, madame la conseillère Nathalie Lemieux.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet, et M^e Marie-Claude Thibeault, greffière adjointe, ainsi que Mathieu Bélanger, Catherine Bellemare, Josée Bellemare, Isabelle Cloutier, Geneviève D'Amours, Louis-Charles Désy, Laurence Gillot, Josée Laurin-Jolicoeur, Catherine Leclerc, François Léveillé, Catherine Marchand, Chantal Marcotte, Yvan Moreau, Marc Phaneuf, Rachel Rivard, Isabelle Sabourin, Mario St-Pierre, Marianne Strauss et Isabelle Veilleux.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier fait une introduction. Il mentionne que pour les deux sujets suivants, les décisions seront prises par le prochain conseil municipal, mais comme la date limite pour les subventions est le 5 décembre, elles devront être prises en novembre et les commentaires de l'actuel conseil municipal sont souhaités.

CP20210928-P1

SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION POUR LA RELANCE DU COEUR DU CENTRE-VILLE DE GATINEAU

Présentation par madame Catherine Craig-St-Louis et monsieur Olivier Legault de Rues principales, madame Annie-Pier Caron Daviault de Vision Centre-Ville et madame Catherine Bellemare.

Madame Bellemare présente les personnes qui l'accompagnent et fait l'historique du projet : depuis le printemps 2021, des ateliers de travail et des entrevues individuelles ont été réalisés avec près d'une soixantaine de représentants et représentantes du milieu culturel, touristique, économique, institutionnel et communautaire du centre-ville. Une consultation publique sur la plateforme Cocoriko entre le 25 août et le 8 septembre 2021 a permis d'impliquer les citoyens et les citoyennes dans l'identification et la priorisation de propositions d'actions qui répondent aux besoins et aux intérêts des résidents et résidentes, des organismes et des acteurs et actrices clés du centre-ville, ainsi que de la population de Gatineau.

Les firmes Rues principales, Champ libre stratégies et l'Enclume nous présentent les résultats de leur travail de consultation et de recherche au conseil municipal afin de faire le dépôt du plan d'action préliminaire du plan de relance du cœur du centre-ville de Gatineau.

Les rapports finaux pour le plan de relance du cœur du centre-ville de Gatineau et le plan de pérennisation du Sentier culturel seront remis à la Ville de Gatineau plus tard cet automne.

Madame Craig-St-Louis présente le Plan de relance du cœur du centre-ville de Gatineau - plan d'action préliminaire. À la fin de sa présentation, elle invite la Ville à tout de suite entamer les démarches pour l'identité du centre-ville.

RECOMMANDATIONS :

CP-CSH-2021-01

Accepter le dépôt du plan de relance du cœur du centre-ville de Gatineau - plan d'action préliminaire.

CP-CSH-2021-02

Mandater le comité de relance du centre-ville de Gatineau afin qu'il propose les chantiers prioritaires de la relance à mettre en œuvre.

CP-CSH-2021-03

Mandater l'administration afin de réaliser une analyse financière et de faisabilité des chantiers prioritaires en vue de la préparation du budget 2022.

Une période de questions et commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande si on peut bâtir à partir de l'identité actuelle basée sur le plein air urbain ou s'il faut définir une identité spécifique au centre-ville. Madame Craig St-Louis lui répond qu'on peut partir de ce qui fait consensus et mettre l'emphase sur le centre-ville.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin se dit réjoui que le boulevard Saint-Joseph et l'arrière du collège militaire soient inclus dans le périmètre du centre-ville et demande s'ils ont été inclus dans les sondages. Madame Craig-St-Louis répond qu'ils ont effectivement été inclus.

Monsieur le maire mentionne que le plein air urbain est l'identité de la Ville et plusieurs démarches proviennent des citoyens qui se sont mobilisés. Il est plus facile de partir de la réalité qui évolue et non pas d'un *marketing* nouveau.

Madame la conseillère Renée Amyot mentionne qu'au centre-ville se côtoient des communautés très partagées : vulnérables et avantagées. Ce chantier doit être un milieu de vie inclusif comportant des logements abordables, de l'accès aux produits frais, l'inclusion dans l'espace public d'éléments de médiation sociale. On doit prévoir la requalification des personnes marginalisées en matière d'employabilité par une scolarisation appropriée pour éviter la gentrification du centre-ville.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette mentionne qu'on se demande encore où est le centre-ville à Gatineau. Ce plan est un beau travail qui doit se poursuivre avec la communauté du centre-ville. On doit en faire un centre-ville expérientiel en passant par le PPU, un plan d'action et des espaces éphémères. On doit aussi inclure des logements sociaux abordables, familiaux pour lutter contre la gentrification. Cela prendrait un organisme public qui s'occuperait des politiques publiques concernant le centre-ville.

Monsieur Legault mentionne que les Villes de Québec et Montréal ont adopté des programmes inspirants concernant les espaces éphémères.

Monsieur le conseiller Mike Duggan est d'avis qu'en plus d'une grande place publique, des emplacements permanents accessibles pendant les quatre saisons seraient souhaitables afin d'y attirer de micros événements pour animer le centre-ville en tout temps.

Monsieur Champagne mentionne que le Sentier culturel répond à cette demande. Madame Bellemare ajoute qu'effectivement le sentier culturel est un bon début qui pourrait être bonifié.

Madame Craig-St-Louis indique que de petits événements plus souvent permettraient de créer un réflexe centre-ville.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier mentionne que les huit grands chantiers identifiés sont les bons. Il suggère de mettre l'emphase sur ceux qui auront un impact à long terme (rue Eddy, le pont, etc.). Un exercice de priorisation est à faire.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc suggère la mise en place d'une Société de développement commerciale. Monsieur Legault et madame Caron Daviault expliquent qu'ils n'ont pas retenu cette solution qui avait été identifiée par l'organisme Vision centre-ville pour éviter de mettre une pression actuellement sur les commerçants en exigeant des fonds de leur part.

Madame la conseillère Louise Boudrias se dit heureuse que le plan indique qu'une grande place publique est souhaitable. Le site Zibi est encore utilisable quelques années seulement et il faut donc y penser dès maintenant. Monsieur Legault mentionne qu'une place centrale encadrée, utilisable à l'année, à l'abri du vent et pas trop près de l'eau serait idéale. Madame la conseillère Myriam Nadeau trouve les orientations données par monsieur Legault très pertinentes.

Monsieur Tessier explique que cette présentation aujourd'hui avait pour objectif d'obtenir les orientations du comité plénier. Il propose une modification à la deuxième recommandation afin de remplacer le comité de relance du centre-ville par le CE puisqu'un comité externe ne peut pas faire de recommandation de nature budgétaire. La deuxième recommandation est modifiée comme suit :

CP-CSH-2021-02

Mandater le comité de relance du centre-ville de Gatineau afin qu'il propose **au CE** les chantiers prioritaires de la relance à mettre en œuvre.

Quant à la recommandation **CP-CSH-2021-03**, elle doit être mise en œuvre rapidement puisque la date limite pour le dépôt d'un projet est le 1^{er} décembre.

Le comité plénier approuve les recommandations.

Madame Catherine Marchand rappelle que pour obtenir la subvention de 5 M\$, l'instance spécifique qu'est le comité aviseur qui a été nommé à la dernière séance du conseil doit être celle qui approuve la recommandation du conseil.

Madame Boudrias demande que les membres du conseil soient présents lorsque les chantiers prioritaires seront choisis. Monsieur Tessier acquiesce à cette demande.

Le comité plénier est suspendu à 10 h 25.

Reprise du comité plénier à 10 h 35.

Mesdames et messieurs Jean Boileau, Jean-Marc Lacroix, Hugo Laporte, Marie-Hélène Rivard et Mychelle Vaive se joignent à la rencontre.

CP20210928-P2

BUREAU DE COORDINATION DU CENTRE-VILLE

Madame Marchand explique que la présentation a pour objectif de soumettre une réflexion en vue de la création d'un bureau de coordination du centre-ville et d'entendre les commentaires des membres du conseil.

La présentation est effectuée par monsieur Mathieu Bélanger qui explique d'abord le contexte. Le contexte de la situation sanitaire de la COVID-19 a accentué des enjeux structurels affectant le centre-ville de Gatineau. De même, la situation actuelle a permis d'illustrer la multiplicité des acteurs impliqués et la nécessité d'une meilleure coordination des interventions.

En résumé, la Ville aura à court terme trois plans d'intervention :

- Le plan d'action 2021-2025 du second bilan du PPU centre-ville, adopté par le conseil municipal;
- Le plan de relance issu des travaux du comité de relance (Fondation Rues principales), qui vise le cœur du centre-ville (île de Hull et axe de la rue Montcalm);
- Le plan d'action 2021-2023 découlant du financement accordé par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec pour la relance du centre-ville.

Il apparaît donc essentiel que la Ville, un acteur central pour le futur du centre-ville, ait une vue d'ensemble des actions et des interventions de tous les partenaires, et qu'elle puisse assurer une coordination et un suivi.

Au terme de ses constats et considérant la situation actuelle, il est proposé de créer un bureau de coordination du centre-ville. Ce Bureau de coordination du centre-ville aurait pour mandat d'assumer les quatre rôles suivants :

1. Assurer la cohérence de l'ensemble des actions et interventions planifiées et réalisées par les services municipaux au centre-ville;
2. Faire connaître les programmes et services offerts au centre-ville par la Ville et ses partenaires, tant pour la population que pour la communauté d'affaires, ainsi que pour les organismes communautaires;
3. Soutenir la concertation des parties prenantes associées au développement du centre-ville;
4. Coordonner la planification et la réalisation des interventions réalisées dans le cadre de la relance du centre-ville.

RECOMMANDATIONS :

Il est recommandé au conseil municipal :

1. De créer à court terme un comité de travail avec les partenaires fédéraux;
2. De procéder au développement d'un portail centre-ville ville qui permettra de faciliter l'accès pour les citoyens, les gens d'affaires et les organismes à l'ensemble des informations, services et programmes offerts au centre-ville;
3. De procéder à la création du Bureau de coordination du centre-ville et de lui donner un mandat comprenant les quatre éléments suivants :
 - Assurer la cohérence de l'ensemble des actions et interventions planifiées et réalisées par les services municipaux au centre-ville;
 - Faire connaître les programmes et services offerts au centre-ville par la Ville et ses partenaires, tant pour la population que pour la communauté d'affaires, ainsi que pour les organismes communautaires;
 - Soutenir la concertation des parties prenantes associées au développement du centre-ville;
 - Coordonner la planification et la réalisation des interventions réalisées dans le cadre de la relance du centre-ville;
4. D'autoriser la création de trois postes aux fins des opérations du Bureau;
5. D'autoriser le trésorier à prévoir un montant annuel de 315 500 \$ en salaires plus les avantages sociaux ainsi qu'un montant de 19 000 \$ en budget opérationnel pour les années 2022 à 2025 inclusivement et puiser ce montant à même le financement accordé par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour la relance du centre-ville, ainsi que le surplus 2020 dû à l'aide financière aux municipalités reçue du gouvernement dans le cadre de la COVID;
6. D'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Une période de questions et commentaires a lieu :

Madame la conseillère Louise Boudrias demande quelle est la différence entre le Bureau de coordination et le comité de travail et quel est le pourcentage de la subvention de 5 M\$ qui y sera attribué. Monsieur Bélanger lui répond que le comité de travail est composé de la Ville, de Services publics et Approvisionnement Canada et de la CCN et que 5 % de la subvention y sera attribué.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette mentionne que cette initiative, à l'instar des autres grandes villes, permettra de travailler avec les forces vives (promoteurs, Vision centre-ville, commerçants et citoyens). Elle est d'avis que ce Bureau devrait relever de la direction générale pour favoriser la transversalité entre les services. Monsieur Bélanger explique que le module duquel il relèverait est à la direction générale. Monsieur Luc Bard mentionne qu'une analyse de l'avis de madame Marquis-Bissonnette sera effectuée.

Monsieur le conseiller Mike Duggan demande si le comité qui siégera avec des représentants du gouvernement fédéral sera formé seulement de fonctionnaires. Monsieur Bélanger répond que oui, mais que le comité devra adopter un plan annuel et fera une reddition de compte annuelle.

Les six recommandations ci-haut seront déposées au prochain conseil municipal qui sera élu en novembre.

Le comité plénier est suspendu à 11 h 07.

Reprise du comité plénier à 11 h 12.

CP20210928-P3

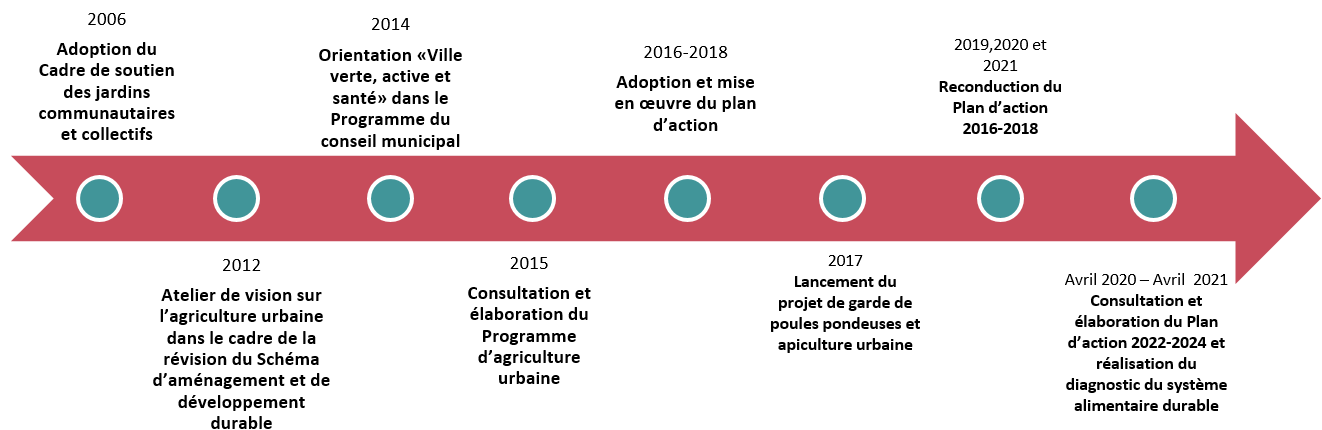
BILAN DU PLAN D'ACTION 2016-2018, 2019-2020 ET PLAN D'ACTION 2022-2024 DU PROGRAMME D'AGRICULTURE URBAINE

Madame la conseillère Renée Amyot, présidente de la Commission Gatineau ville en santé, rappelle que la présentation sera disponible sur le site web de la Ville.

Madame Amyot explique que les objectifs du renouvellement du plan d'action et du programme sont d'informer et développer des compétences, faciliter la vie des citoyens, arrimer les opérations des services de la Ville, diversifier et faciliter la pratique de l'agriculture urbaine dans le but de la faire croître pour développer l'autonomie alimentaire durable de proximité à l'échelle humaine.

Présentation par madame Geneviève D'Amours accompagnée de messieurs Jean-Marc Lacroix et Hugo Laporte.

• **Historique du Programme d'agriculture urbaine**



• **Agriculture urbaine dans le contexte d'un Système alimentaire durable (SAD)**

• **Bilan du Plan d'action 2016-2018 et 2019-2020**

Les grands constats :

Vision	Jardins	Organismes	Élevages	Communications	Expertise
<ul style="list-style-type: none"> La vision établie dans le programme reste d'actualité 	<ul style="list-style-type: none"> Les jardins communautaires constituent une partie importante du programme 	<ul style="list-style-type: none"> L'agriculture urbaine à Gatineau est un mouvement diversifié avec plus de 34 organismes impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> Gatineau se démarque par son activité et son encadrement pour les poules pondeuses et les ruches urbaines 	<ul style="list-style-type: none"> Le plan d'action a été une première initiative pour inciter et initier les citoyens à participer activement à l'agriculture urbaine Le Programme d'agriculture urbaine demeure, toutefois, peu connu par les citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> Le programme a soutenu l'émergence d'une expertise au sein d'organismes

• **Plan d'action 2022-2024 du Programme d'agriculture urbaine**

Les grands défis à relever dans le plan :

Communication	Terrain	Diversification	Intégration	Équilibre
<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître le programme auprès d'un plus grand nombre de citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier des espaces dédiés à l'agriculture urbaine (jardins communautaires, espaces publics cultivés, plantation d'arbres fruitiers et autres aménagements comestibles) 	<ul style="list-style-type: none"> Diversifier les types de projets soutenus Augmenter le nombre de quartiers où des projets d'agriculture urbaine sont présents 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer l'agriculture urbaine commerciale Harmoniser l'évolution de l'agriculture urbaine avec l'agriculture périurbaine dans la zone agricole Intégrer l'agriculture urbaine dans le contexte plus large d'un système alimentaire durable 	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher un équilibre entre favoriser l'autonomie des projets des organismes communautaires et les soutenir sur le long terme pour favoriser leur résilience

Orientations	2022	2023	2024
1 : Promouvoir l'agriculture urbaine et ses artisans	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
2 : Multiplier les opportunités d'apprentissage en agriculture urbaine	19 000 \$	19 000 \$	19 000 \$
3 : Mobiliser la collectivité gatinoise autour de l'agriculture urbaine	5 500 \$	5 500 \$	5 500 \$
4 : Faciliter la pratique de l'agriculture urbaine pour tous les résidents	226 500 \$	226 500 \$	226 500 \$
5 : Contribuer activement au développement durable du territoire	500 \$	500 \$	500 \$
	268 500 \$	268 500 \$	268 500 \$
Évaluation du Plan d'action 2022-2024			25 000 \$

Total: 830 500 \$



RECOMMANDATIONS :

Lors de séance ordinaire du 29 avril 2021, la Commission Gatineau, Ville en santé a unanimement recommandé au conseil municipal :

CP-CGVS-2021-08

Accepter le bilan du Plan d'action 2016-2018 du Programme d'agriculture urbaine.

CP-CGVS-2021-09

Accepter les modifications du Cadre de soutien aux jardins communautaires et collectifs.

CP-CGVS-2021-10

Adopter le Plan d'action 2022-2024 du Programme d'agriculture urbaine.

Monsieur le conseiller Jean Lessard, président du Comité consultatif agricole, fait lecture des recommandations du comité.

Le Comité consultatif agricole appuie la recommandation de la Commission Gatineau, Ville en santé et recommande au conseil municipal :

R-CCA-2021-09-13/3

Adopter le Plan d'action 2022-2024 du Programme d'agriculture urbaine.

Le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés recommande au conseil municipal :

CP-SLSDC-2021-XX

Accepter le bilan du Plan d'action 2016-2018 du Programme d'agriculture urbaine.

CP-SLSDC-2021-XX

Adopter le Plan d'action 2022-2024 du Programme d'agriculture urbaine.

CP-SLSDC-2021-XX

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et les services collaborateurs à mettre en œuvre le Plan d'action 2022-2024 du Programme d'agriculture urbaine et à faire un bilan au terme du plan d'action.

CP-SLSDC-2021-XX

Accepter les modifications proposées au Cadre de soutien aux jardins communautaires et collectifs et autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à le convertir en Cadre de soutien aux projets d'agriculture urbaine.

CP-SLSDC-2021-XX

Adopter le Cadre de soutien aux projets d'agriculture urbaine.

CP-SLSDC-2021-XX

Autoriser le trésorier à prévoir un budget de 830 500 \$ pour la mise en œuvre du Plan d'action 2022-2024 du Programme d'agriculture urbaine, un montant de 268 500 \$ pour l'année 2022, 2023 et 2024 ainsi que 25 000 \$ pour l'évaluation du plan d'action conditionnellement à l'approbation des sommes demandées lors de l'étude du budget 2022.

Une période de questions et commentaires a lieu.

Madame la conseillère Louise Boudrias mentionne qu'il y a eu beaucoup d'évolution au niveau de l'acceptabilité sociale entre le début du projet par la Commission dont elle était alors présidente, et maintenant. Elle mentionne également que les services de la Ville doivent être sensibilisés à l'importance de favoriser l'agriculture urbaine. Elle demande si les services de la Ville ont évalué l'opportunité d'apporter des modifications au règlement de démolition dans le but de retirer la nécessité d'un plan de remplacement lorsque la démolition a pour objectif l'établissement d'un projet d'agriculture urbaine. Madame D'Amours fera le lien avec les services pour cette demande de modification réglementaire.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc dénonce le fait que le compost doit être transporté sur de longues distances pour les jardins urbains et suggère que la Ville évalue l'opportunité d'apporter une solution plus pratique et plus écologique avec l'aide des entrepreneurs. Madame D'Amours mentionne que cette suggestion sera évaluée.

Madame la conseillère Myriam Nadeau mentionne que ce nouveau plan ajoute de la facilité et est mobilisateur pour les citoyens qui font de l'agriculture urbaine.

Monsieur le conseiller Jean Lessard remercie la Ville d'avoir pensé à intégrer et favoriser l'apport des agriculteurs des zones agricoles à ce Plan. Cet échange entre agriculteurs et citoyens sera bénéfique.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin mentionne que le Comité sur les démolitions discutera, lors de sa rencontre cette semaine, de la modification évoquée par madame Boudrias au *Règlement sur les demandes de démolition* et fera une recommandation sous peu. Il mentionne de plus que l'achat de la ferme Moore par la CCN à la Ville lui tient encore à cœur.

Madame N. Miron est d'avis que la Ville devrait prévoir plus d'emplacements pour des jardins communautaires puisqu'il y a des listes d'attente. De plus, elle souhaite que les jardins communautaires aient accès à de l'eau. Elle donne l'exemple du jardin dans Mont-Bleu qui n'a pas accès à l'eau.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette invite la Ville à prendre connaissance des enseignements de l'organisme Horti-Cité, à saisir l'opportunité des toits verts, maintenant intégrés dans la réglementation municipale, pour l'agriculture urbaine ainsi qu'à favoriser les échanges avec les agriculteurs comme le prévoit le Plan.

Madame la conseillère Audrey Bureau, à l'instar de ses collègues, invite les services de la Ville à adapter leurs méthodes de travail avec le Plan, à effectuer un partenariat avec les agriculteurs, à cartographier les emprises de rues où les citoyens pourraient faire de l'agriculture et à déposer un échéancier pour la modification de la réglementation sur l'arrosage.

Madame D'Amours mentionne qu'elle reviendra avec un échéancier concernant le règlement sur l'arrosage. De plus, elle mentionne qu'un comité est en place pour coordonner les actions du service des travaux publics avec le Plan.

Les recommandations du SLCVC seront soumises au conseil municipal lors de la séance du 5 octobre, à l'exception de la dernière qui fera l'objet d'une analyse lors de la préparation du budget.

Le comité plénier est suspendu à 12 h.

Reprise du comité plénier à 13 h 15.

Madame Shauna-Louise Cameron ainsi que messieurs Patrick Campeau et Denis Doucet se joignent à la rencontre.

CP20210928-P4

BILAN DU PROJET PILOTE - JOUER DANS MA RUE

Madame la conseillère Renée Amyot mentionne que 39 % seulement des jeunes font suffisamment d'activité physique. Le projet pilote a permis des espaces de jeu supplémentaires et la Commission Gatineau Ville en santé recommande de l'élargir.

Présentation par madame Geneviève D'Amours accompagnée de mesdames Mychelle Vaive et Shauna-Louise Cameron ainsi que de monsieur Patrick Campeau.

Le projet avait pour objectifs de permettre, en conformité au projet de loi 122, le jeu libre dans certaines rues résidentielles dans l'optique de maximiser les occasions de bouger, en définissant les critères de qualification des rues, d'encadrer la pratique du jeu libre à l'aide d'un code de conduite des usagers et de déployer un affichage adéquat ainsi qu'une campagne de communication et de sensibilisation qui permettront une pratique sécuritaire du jeu libre dans les rues autorisées.

Les résultats de l'évaluation du projet pilote d'un an du jeu libre dans la rue montrent que l'intérêt et la perception face au projet des citoyens de Gatineau, sont toujours aussi favorables.

Les impacts du projet pilote sur la vie de quartier ont été généralement positifs et une forte majorité de citoyens sondée souhaite que la Ville poursuive le projet et augmente le nombre de rues autorisées au jeu libre.

Les principales préoccupations soulevées demeurent reliées à la sécurité, le respect et la tolérance.

Les campagnes de sensibilisation pourraient être plus visibles, afin d'améliorer la courtoisie en matière de partage de la rue ainsi que la connaissance des consignes de sécurité pour les participants et les automobilistes

En août 2020, le ministère des Transports a suspendu l'obligation pour une municipalité d'indiquer au moyen d'une signalisation appropriée, les zones où le jeu libre est permis en vertu de sa réglementation et cela jusqu'au 30 juin 2025. Les autres dispositions du cadre légal du projet de loi 122 doivent être maintenues.

Un comité a été mis en place et a émis des recommandations.

Deux scénarios sont présentés :

Scénario 1 :

Autoriser toutes les rues et impasses qui respectent les critères de sélection et de sécurité, et ce, dès la mise en place. (Approximativement 1 596/2 400 rues - 66,5 % - ou impasses potentielles. Toutefois une analyse plus détaillée devra être réalisée)

Scénario 2 :

Autoriser annuellement un nombre maximum de 25 rues et impasses incluant les rues pouvant être comprises dans les pâtés de maisons. Selon les estimations, une période de 60 ans serait requise avant que le jeu soit permis dans toutes les rues.

RECOMMANDATIONS :

Madame Amyot présente les recommandations de la Commission Gatineau, Ville en santé. Ainsi, lors de la séance extraordinaire du 9 septembre 2021, la Commission a recommandé au conseil municipal :

CP-CGVS-2021-15

D'accepter le dépôt du bilan et l'analyse de l'an un du projet pilote du jeu libre dans la rue.

CP-CGVS-2021-16

D'autoriser la mise en œuvre du scénario 1 pour un déploiement à l'échelle du territoire du jeu libre dans la rue pour les suites du projet.

Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse, président de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, présente les recommandations de celle-ci. Ainsi, lors de la séance publique du 22 septembre 2021, la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire a appuyé la recommandation de la Commission Gatineau, Ville en santé et recommandé au conseil municipal :

CP-CLSDC-2021-06

D'autoriser la mise en œuvre du scénario 1 pour un déploiement à l'échelle du territoire de la ville de Gatineau du jeu libre dans la rue pour les suites du projet.

CP-SLSDC-2021-38

Approuver le bilan du projet pilote du Jeu libre dans la rue, comme proposé par le comité d'évaluation.

CP-SLSDC-2021-39

Mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, en collaboration avec le Service de police, le Service des infrastructures et le Service des affaires juridiques de la Ville de Gatineau, pour déployer le scénario 1 permettant le jeu libre à l'échelle du territoire.

CP-SLSDC-2021-40

Autoriser le trésorier à prévoir au budget des améliorations de services 2024 un montant de 30 000 \$ pour le fonctionnement annuel du projet.

Une période de questions et commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan suggère la diminution de la vitesse à 30 km/h si le scénario 1 est retenu et demande quelle est la recommandation du SLCVC si le scénario 2 est plutôt retenu. Madame D'Amours répond qu'une analyse est nécessaire avant de faire une recommandation.

Madame la conseillère Myriam Nadeau est d'avis que le jeu dans la rue est un des éléments en faveur de l'abaissement de la limite de vitesse.

Madame la conseillère Audrey Bureau mentionne que l'abaissement des limites de vitesse sur l'ensemble du territoire est un dossier dont est saisie la Commission sur les transports les déplacements durables et la sécurité.

Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse demande quel est le délai lors d'une requête pour laquelle l'analyse révèle que la rue n'atteint pas les objectifs. Madame D'Amours mentionne que seules les requêtes pour un enjeu de sécurité sont admissibles au retrait et qu'il faudra attendre l'adoption d'un règlement en mars ou avril 2022.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin souhaite obtenir la liste des rues avant qu'elles soient autorisées. Il mentionne qu'une signalisation devra être mise en place afin d'avertir les visiteurs. Madame D'Amours explique que de l'affichage à des endroits stratégiques est prévu pour aviser les résidents et les visiteurs.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc mentionne que les citoyens sont heureux de ce projet.

Monsieur le maire mentionne que la Ville se positionne comme Ville plein air et que conséquemment il est logique que les enfants y jouent dans la rue. Monsieur le conseiller Daniel Champagne ajoute que les cyclistes et les enfants ont leur place dans cette identité plein air.

Les recommandations du SLCVC seront soumises au conseil municipal lors de la séance du 5 octobre.

Le comité plénier est suspendu à 14 h 02.

Reprise du comité plénier à 14 h 15.

Madame Chantal Marcotte ainsi que messieurs Jean Boileau, Yvon Desjardins, Vincent Paquette et Frédéric Vandal se joignent à la rencontre.

CP20210928-P5

PLAN CLIMAT

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette, présidente de la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement, mentionne que les événements climatiques à Gatineau ont fait en sorte que les citoyens se sont mobilisés pour demander des changements. Ces changements sont souhaités par tous les décideurs dans le monde. L'objectif du plan est de respecter les recommandations du GIEC. L'environnement est à son avis un problème mondial qui se règle sur la scène locale. Ce plan sera insuffisant, il faudra se donner les moyens de nos ambitions et à cette fin, dans un premier temps, une recommandation de mise en place d'un Bureau de la transition est faite.

Présentation par madame Chantal Marcotte ainsi que par messieurs Vincent Paquette et Frédéric Vandal.

RECOMMANDATIONS :

CP-ENV-2021-09

Intégrer les cibles de réduction de gaz à effet de serre dans le Plan Climat phase 1 de la Ville de Gatineau, soit:

- Réduction de 35 % des émissions de GES de la collectivité d'ici 2030;
- Réduction de 50 % des émissions de GES de l'organisation d'ici 2030;
- La carboneutralité pour 2050.

CP-ENV-2021-10

Adopter le plan de l'année de transition pour débiter l'action en 2022.

CP-ENV-2021-11

Différer à l'étude du budget la création de trois postes et un budget de fonctionnement pour un montant initial de 600 000 \$.

CP-ENV-2021-12

Adopter le plan climat – phase 1.

CP-ENV-2021-13

Mettre en place dès 2022 pour l'année de démarrage un Bureau de la transition écologique afin d'assurer la mise en œuvre et le monitoring du Plan Climat. Ce Bureau de la transition écologique devrait relever de la direction générale de la Ville pour assurer la gouvernance et la transversalité du Plan Climat, incluant que les décisions municipales soient prises en tenant compte de leur niveau de contribution aux objectifs de la lutte contre les changements climatiques (test climat) et des liens avec les partenaires externes (citoyens, organismes).

Une période de questions et commentaires a lieu.

Madame Marquis-Bissonnette mentionne que le Bureau de la transition est une recommandation de la CDCHE basée sur celui en place à la Ville de Montréal. Ce bureau, composé notamment d'ingénieurs et urbanistes appuie les autres services municipaux. Dans l'année de transition, c'est ce bureau qui proposera les prochaines étapes détaillées, le budget, les ressources nécessaires plus précisément, etc.

Madame la conseillère Audrey Bureau est déçue de ce Plan incomplet après pourtant trois ans et demi de mandat; il ne prévoit pas de cibles de réductions des GES outre celles que la Ville s'était déjà fixées, pas d'indicateurs de performance, très peu de partenaires sont identifiés, et il n'y a pas de plan d'action étoffé. Toutefois, c'est un point de départ. Madame Bureau mentionne que des organismes sur le territoire ont une expertise qu'il faut utiliser. Aussi, elle mentionne que 2 % du budget de la Ville est bien peu. De plus, elle demande des précisions sur l'expertise que la Ville s'adjoindra.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne qu'il y a une urgence climatique, mais que la Ville doit tout de même prendre le temps nécessaire afin d'avoir un bon plan climat. Il mentionne que l'hydro-électricité et les transports collectifs sont déjà des solutions. Selon lui, une analyse externe objective du plan serait nécessaire et il demande s'il y a un document détaillant le rôle et les pouvoirs du Bureau de la transition. Madame Marcotte explique que la Ville a dans son Plan une année de transition afin de peaufiner celui-ci. Madame Marquis-Bissonnette indique qu'à cette étape-ci il n'y a pas de détails des responsabilités et que la première étape est d'allouer des sommes et l'embauche d'un directeur qui permettra d'élaborer le Plan. Elle s'engage à partager avec ses collègues le lien pour le *chat* concernant le Bureau de la Ville de Montréal.

Madame la conseillère Renée Amyot mentionne que ce plan à haut niveau est audacieux, nécessaire, et un geste de solidarité sociale parce que les changements climatiques affectent davantage les personnes vulnérables. De plus, madame Amyot suggère de remplacer dans la présentation du Plan « Soutenir l'agriculture » par « Soutenir la mise en place d'un système alimentaire durable ».

Monsieur conseiller Gilles Chagnon mentionne qu'il supporte l'adoption d'un Plan climat. Toutefois, il demande ce qui est prévu après cinq ans avec les employés qui seront embauchés pour cette période et quel est l'impact de ce Plan sur le taux de taxes foncières. Madame Marcotte mentionne que les détails seront analysés ultérieurement, soit lors de la préparation du budget et pendant l'année de transition en ce qui concerne le financement. Pour ce qui est des ressources humaines, elle mentionne qu'il sera avantageux pour la Ville de garder à son emploi les employés qui auront développé une expertise à la Ville. Il ajoute qu'il ne pourra pas prendre une décision sans qu'un cadre budgétaire lui soit soumis.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier demande si un vote favorable au Plan engage à verser les 104 M\$ et embaucher 56 ressources supplémentaires. Il mentionne que certains projets inclus dans le Plan ont déjà un financement qui leur a été attribué. Il donne comme exemple l'optimisation de la synchronisation des feux de signalisation.

Madame Marcotte et monsieur Paquette mentionnent que les détails seront évalués dans l'année de transition.

Monsieur Luc Bard indique que les questions de messieurs Chagnon et Carpentier feront l'objet de discussions dans l'équipe qui travaille sur le Plan afin d'essayer d'apporter des détails la semaine prochaine, avant la séance du conseil.

Madame Marquis-Bissonnette mentionne que sa compréhension est à l'effet que les 56 employés comprennent ceux déjà à l'emploi de la Ville et qui changeront de poste à la suite de l'adoption de ce plan.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande que des précisions soient apportées par courriel avant la séance du conseil du 5 octobre à tous les membres du conseil.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier mentionne que ce plan permet d'atteindre les objectifs de l'ONU. Un premier montant de 600 000 \$ ainsi que l'ajout de trois ressources pour l'année de transition sera demandé au conseil municipal. Toutefois, ces décisions ne font pas l'objet du projet de résolution soumis au vote à la prochaine séance du conseil mais plutôt en novembre.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc mentionne qu'il est d'accord avec un Plan climat. Toutefois, il est d'avis qu'il a été fait trop rapidement, en vue d'une adoption rapide avant les élections et que les services peinent à répondre à toutes les questions alors qu'habituellement ils répondent aisément.

Madame la conseillère Myriam Nadeau qui a quitté la rencontre, demande, par un courriel adressé à monsieur Champagne, comment le plan directeur de terrains vacants qui existe déjà s'arrimera avec le Plan climat. Madame Marcotte mentionne que des arrimages devront être effectués afin de s'assurer qu'il n'y aura pas dans le Plan climat des projets déjà inclus ailleurs.

Monsieur Champagne mentionne l'importance d'être prêt à présenter un projet complet aux citoyens.

Madame Bureau dit comprendre les hésitations de ses collègues. Ce plan est imparfait. Elle propose l'amendement suivant à la recommandation CP-ENV-2021-14 et est appuyée par monsieur Chagnon :

« QUE LA VILLE DE GATINEAU mette sur pieds un comité consultatif permanent sur le climat à compter de 2022. Le comité devra regrouper des experts de différentes sphères et des citoyens. Une fois le bureau de la transition écologique bien établi il pourra optimiser la structure du comité consultatif. »

Les membres du conseil, à l'exception de M. Duggan qui s'abstient, sont en accord avec cet amendement qui est adopté et sera ajouté au projet de résolution qui fera l'objet d'un vote lors de la séance du conseil du 5 octobre.

Monsieur le maire mentionne que l'enjeu de l'environnement est présent depuis plusieurs années à travers différents dossiers. Sous le leadership de monsieur Champagne, la Ville de Gatineau est devenue la meilleure en infrastructures vélo. Sous le leadership de madame Bissonnette, les Gatinois sont devenus les meilleurs en réduction des déchets ultimes. Ils sont aussi les deuxièmes meilleurs après Sherbrooke en réduction de l'eau potable. Il faut faire un premier pas avant un deuxième et ce plan est un portrait vaste d'une volonté politique. C'est une première étape. Les prochaines viendront plus tard.

Madame Bureau souhaite que les éléments supplémentaires qui seront apportés par l'administration dans ce dossier fassent l'objet de discussions en comité plénier et non pas seulement en caucus préparatoire.

Fin du comité plénier public à 16 h 30.